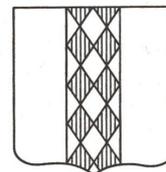




Moulézan Infos



Blog mairie: <http://blog-mairiemoulezan.com>
 Courriel mairie: mairiemoulezan@wanadoo.fr

Page 1

Le mot du maire

L'année se termine... Elle fut pour notre commune très active en tous domaines : travaux, urbanisme, social, écoles, festivités et culture. Tout au long des mois de 2012, le Conseil Municipal et les associations ont œuvré pour le bien-être de chacun. A l'occasion des vœux à la population qui auront lieu le samedi 19 janvier à 16h30 au foyer, nous aurons l'occasion de revenir sur ce que fut cette année pour notre communauté et nous parlerons de l'avenir.

L'année 2013 ne sera pas facile, vous vous en doutez. Au plan national, nos dirigeants ont à faire face à une crise qui n'en finit plus. Au plan local, nous en subissons les répercussions budgétaires et nos actions seront certainement réduites par la baisse des subventions. Cela n'entame en rien notre volonté de toujours faire plus pour le village et sa population. L'imagination, la volonté, l'innovation et la solidarité sont les meilleures réponses pendant les périodes difficiles.

Malheureusement, l'exemple ne vient pas d'en haut. Le conflit entre François Fillon et Jean-François Copé qui s'éternise donne une bien piètre image d'une catégorie de nos figures politiques. A l'heure où beaucoup sombrent dans la pauvreté, ces « disputes de gamins » sont détestables. Quelle pourra être, à l'avenir, la crédibilité de ces deux personnages ?

Revenons à notre village où ces dernières semaines les chantiers en cours se sont achevés au Chemin de Cante Perdrix et au Chemin de Montagnac. Outre la voirie et les réseaux, l'évacuation des eaux pluviales a été grandement améliorée. D'autres petits travaux ont été réalisés par nos cantonniers: Pose des panneaux indicateurs aux entrées Nord, Sud et au centre du village; entretien des espaces verts; réparations diverses, plantations.

Courant décembre commencera la réfection du toit de notre église. Elle fait suite au remplacement de son chauffage au gaz vétuste par un chauffage électrique plus performant et surtout moins dangereux, au financement duquel ont participé conjointement la commune et la paroisse.

A l'école, et grâce à la Communauté de communes, un tableau numérique sera prochainement mis en place. Support pour le multimédia (texte, image, son) il permet l'affichage de documents numériques et d'interagir directement à partir du tableau.

La semaine prochaine le village va s'illuminer des décorations de Noël. Il sera temps de préparer cette belle fête qui fait la joie des enfants.... et des grands! Joyeux Noël à tous!

Pierre Lucchini

Tradition: les treize desserts de Noël

La tradition des desserts provençaux multiples est attestée dès le 17ème siècle mais le chiffre treize est une invention plus récente, datant probablement du 19ème siècle... La célébration de Noël dans notre région garde un caractère de fête religieuse et familiale. Le réveillon de Noël, ne peut se concevoir sans les 13 desserts traditionnels. Les 13 desserts symbolisent, au moment de la Cène, Jésus entouré de ses 12 apôtres. Mais regroupe aussi différents symboles, comme celui de quatre ordres religieux mendiants, la coutume de rompre la pompe à l'huile, en souvenir du "pain rompu" par le Christ. Les fruits d'Afrique font référence aux Rois Mages, les nougats, blanc et noir, représenteraient le bien et le mal.

Les 13 desserts sont présentés sur une même table. Ils sont normalement dégustés accompagnés de vin cuit. Leur composition est la suivante:

La pompe à l'huile (ou le gibassié ou la fougasse), **le nougat blanc** et **le nougat noir** aux amandes, **le cédrat confit**, **la pâte de coing**. « li pachichoï », les mendiants, en rappel aux ordres religieux et à la couleur des robes portées par ces ordres mendiants : **Les noix**. Elles représentent l'ordre des Augustins (On peut également mettre des noisettes). **Les amandes**. Elles représentent l'ordre des Carmes. **Les figues sèches**. Elles représentent l'ordre des Franciscains. **Les raisins secs**. Ils représentent l'ordre des Dominicains. **Les poires d'hiver**, **les pommes**, **les oranges** (« lis arange ») et/ou mandarines, clémentines, **les dattes** « li dâti » que l'on peut les farcir de pâte d'amande.

Les 13 desserts de Provence sont servis à la fin du réveillon, au retour de la messe de Noël. Toutes les friandises sont installées sur un plateau unique et chacun pioche en fonction de ses goûts dans l'assortiment. La tradition, qui ravira les gourmands, veut que l'on mange un peu de chaque dessert pour s'assurer bonne fortune pendant toute l'année.

DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Les 13 desserts de Noël</i>	1
<i>Dictons de décembre</i>	1
<i>Concours de belote</i>	2
<i>Pères Noël verts</i>	2
<i>Spectacles et festivités</i>	2
<i>La fête avec les commerces du village</i>	2
<i>Armistice 14-18</i>	2
<i>Le programme « Habiter mieux »</i>	3
<i>Restos du cœur</i>	3
<i>Infos mairie</i>	3
<i>La déclaration préalable</i>	3
<i>Annuaire</i>	4
<i>Infos pratiques</i>	4

Dictons de décembre

- Neige de Saint-Nicolas (6 déc.) donne froid pour un mois.
- Tel temps à la saint-Daniel (11 déc.), même temps à Noël.
- A la Sainte-Lucie (13 déc.) le jour croît du saut d'une puce.
- Quand secs sont les avents, abondant sera l'an.
- Au vingt de Noël (20 déc.), les jours rallongent d'un pas d'hirondelle.
- Décembre trop beau, été dans l'eau.
- Si décembre est sous la neige, la récolte se protège.

Joyeux Noël



Concours de belote de l'A.P.E.

L'Association des Parents d'Elèves (Ecole primaire) organise un concours de belote **samedi 8 décembre 2012 au foyer de Moulézan à partir de 14h30.**

Inscription sur place ou par téléphone au 06 79 53 57 89 / 06 21 16 65 46. La participation est de 5 €. Vous trouverez sur place une buvette et des pâtisseries.

Le bénéfice servira à financer les sorties pédagogiques des élèves au cours de l'année scolaire 2012-2013

Pères Noël verts

Les Pères Noël verts du Secours Populaire Français parcourent, chaque année, en décembre, les villes et villages de France afin de collecter des jouets au profit d'enfants défavorisés. Vous pouvez déposer vos dons à la mairie du lundi au vendredi en matinée **jusqu'au 10 décembre** matin. Seuls les jouets neufs ou en très bon état sont acceptés. Merci pour eux

Cinéma itinérant

• **Skyfall** (James Bond) - MAURESSARGUES - Samedi 1er décembre 2012 - 20h30

• **Adieu Berthe** - MOULEZAN - Dimanche 9 décembre 2012 - 18h30

Mémé est morte. Berthe n'est plus. Armand avait "un peu" oublié sa grand-mère... Pharmacien, il travaille avec sa femme Hélène à Chatou. Dans un tiroir de médicaments, Armand cache ses accessoires de magie car il prépare en secret un tour pour l'anniversaire de la fille... de son amante Alix. Et mémé dans tout ça ? On l'enterre ou on l'incinère ? Qui était Berthe ? Une comédie à voir en famille.

• **La part des anges (VO)** - FONS - Mardi 18 décembre 2012 - 20h30

Entrée générale : 4 Euros. Séances subventionnées par la Communauté de communes Leins Gardonnenque et organisées par Cinégard.

Lotos en décembre

→ Dimanche 2 décembre, à partir de 15h30, se déroulera le **loto paroissial de Moulézan** au foyer communal et au café. **18 quines, chacune d'une valeur de 45/50€, et 2 cartons pleins, chacun d'une valeur de 100€,** seront à gagner. Le bénéfice de ce loto servira à l'entretien de l'église et au fonctionnement de la paroisse. La loterie sera tirée pendant le loto.

→ Dimanche 16 décembre au foyer et au café aura lieu le **loto de l'association « Loisirs Boules Animations ».**

→ **Le Café de la Poste** organisera ses lotos traditionnels le 24 décembre au soir et le 25 décembre après-midi.

La fête avec les commerces de Moulézan

Pour vos repas de fêtes et vos cadeaux n'oubliez pas les commerces de notre village qui assurent à longueur d'année un service de proximité que beaucoup nous envient.

Le Café de la Poste, l'Épicerie, la Gourmandine, le Caveau de la cave coopérative vous proposent tous les mets et les boissons nécessaires pour préparer vos repas de fête: Plateaux de fruits de mer et plats traiteur à l'Épicerie; Gâteaux, bûches à la Gourmandine; Vins et paniers garnis au Caveau. Vous y trouverez aussi des idées de cadeaux et serez accueillis avec les sourires de Nathalie, Stéphanie, Céline et Sophie.

Sachez aussi que, pour les philatélistes, Hélène propose de jolis timbres à **l'Agence Postale** qui peuvent devenir de beaux cadeaux. Enfin, vous pouvez aussi vous adresser à nos artisans-artistes qui réalisent de belles choses à offrir ou à s'offrir (M. et Mme Duranton, M. Tomas, M. Senthille, Mme Davoust, ...).

N'hésitez pas à leur rendre visite avant d'affronter la cohue des grandes surfaces. Pourquoi aller chercher bien loin ce que nous avons près de chez nous?

Arbre de Noël de la mairie

Le Père Noël donne rendez-vous à tous les enfants du village (et à leurs parents) le samedi 22 décembre à partir de 15h30 au foyer pour un après midi récréatif. Le Père Noël offrira un petit cadeau à chacun. Les enfants pourront se faire maquiller. Il y aura des dessins animés et d'autres surprises... Venez nombreux!

Armistice 14-18

Nous étions nombreux à participer à la commémoration de l'armistice de 1918. Nombreux mais sans beaucoup d'enfants.... Malheureusement!

Après le discours du Maire, la gerbe déposée au pied du monument aux morts, la lecture des noms des soldats morts pour la France, nous nous sommes retrouvés au foyer pour une autre petite cérémonie: La remise de la médaille d'honneur de la commune à chacun de nos anciens âgé de 85 ans au moins. Ils sont 12 dans notre village:

ASTIER Eveline; AURIVEL Fernande; BLASQUEZ France; BONHOMME Roger; HINET Margareta; MALAVAL Odette; MARIOGE Marie-Louise; PUECH Jean; SETHILLE Louise; SETHILLE Fernand; SETHILLE Gratielle; ZANI Madeleine.

Le Maire a rappelé tout ce que notre communauté leur devait et ce qu'ils représentaient pour notre village. Un apéritif convivial a clôturé cette matinée, riche en émotion et qui a rassemblé plusieurs générations de notre commune.

Nouveau sur Moulézan

La Sarl NEOCLIMAT s'est installée dans notre village au 6 chemin du Mas de Vinson. N'hésitez pas à faire appel à elle pour vos travaux de climatisation, chauffage et ventilation, plomberie.

Mathieu PECHERAL 06 37 71 18 50
Davy MAIZERET 06 11 07 54 97
neoclimat30350@gmail.com

Madame DAVOUST Samantha dessine, couds, réalise des vêtements pour vous. Elle effectue également tout type de retouches: ourlet, ajustage, pose de fermetures à glissière, doublure, raccommodage, ...

10 Route d'Alès à Moulézan
06 89 25 56 33 ou 04 6 93 64 73

Elle écrit des livres pour enfants, il crée des objets en bois. Vous pouvez admirer leurs réalisations à l'occasion de marchés de Noël ou d'expositions dans les environs ou bien prendre contact avec eux pour qu'ils vous présentent leurs œuvres qui peuvent devenir de magnifiques cadeaux.

Nathalie et Sylvain Duranton - 5 chemin de la Fontaine de Clairan à Moulézan. 04 66 80 02 96

Propriétaires occupants, faites des économies d'énergie!

Factures d'énergie importantes, isolation défailante, mauvais système de chauffage, logement vieillissant... Le Conseil Général et l'ANAH financent le programme « Habiter Mieux ». Il s'agit d'un dispositif d'aide aux travaux d'amélioration thermique des logements. Ce programme peut vous concerner si vous êtes propriétaire occupant et que votre logement vous coûte trop cher en énergie. Vous pouvez bénéficier d'aides financières pour les travaux qui correspondent au programme. Vous pouvez aussi vous faire assister dans vos démarches par « Habitat & Développement ». Les aides peuvent être de 20% à 35% du montant des travaux, plus une prime de 2600 €. Si vous désirez savoir si vous pouvez être bénéficiaire (il existe des conditions à respecter: plafond de ressources et travaux permettant un gain de performance énergétique du logement d'au moins 25%), prenez contact avec Habitat & Développement au 04 66 21 92 70 (mardi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 17h) ou par courriel: contact@habitatetdeveloppement.fr.

Contact avec la CAF

Le site internet www.caf.fr a été entièrement repensé en juin 2012. Il permet maintenant d'effectuer de nombreuses démarches sans se déplacer (Chacun connaît les attentes interminables à la CAF!). Certaines de ces démarches ne sont accessibles que si l'adresse mail de l'allocataire est renseignée. N'hésitez donc pas à fournir ce renseignement et à utiliser le site de la CAF pour vos démarches. Les personnes qui ne possèdent pas internet peuvent, en cas d'urgence, s'adresser à la mairie.

Restos du cœur



Pour recevoir l'aide alimentaire sous forme de panier-repas, il faut s'inscrire chaque année et justifier de l'insuffisance de ses ressources. Les documents à présenter (originaux) sont les suivants:

Pièce d'identité; livret de famille; feuille de non imposition; tous justificatifs de ressources (RSA, CAF, chômage,...); tous justificatifs de dépenses (loyer, charges, crédits, ...).

Le centre de distribution auquel Moulézan est rattaché est celui de Quissac à l'adresse suivante: 188 promenade AUZILHON. Les inscriptions et les distributions se font le mardi matin à partir de 8h00. Renseignements complémentaires à la mai-

Rappel concernant la Déclaration Préalable

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Une déclaration préalable est notamment exigée pour les travaux suivants réalisés sur ou autour d'une construction existante :

- Travaux qui créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. (Au-delà, un Permis de Construire est exigé).
- Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (Toit, fenêtres, portes... etc.)
- Travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial ou d'un garage en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.
- Travaux de création d'une clôture et/ou d'un portail.

Lorsque la déclaration préalable a été acceptée, le bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Passé ce délai, la déclaration préalable n'est plus valable.

Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à compter de la date du dépôt de la demande. Un extrait de la déclaration préalable doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 8 jours qui suivent son dépôt et ce pendant toute la durée de l'instruction, c'est-à-dire pendant au moins 1 mois.

Le Conseil Municipal a décidé qu'à compter du 1er novembre 2012 la mairie offrira un livret A de La Poste doté de 20 euros à chaque nouveau né de la commune. Enzo SPORTES, né le 03 novembre 2012 est le premier bébé à bénéficier de cette nouvelle mesure.

Infos mairie

Nouveauté Textes officiels:

Fuites d'eau potable: Le décret n°2012-1078 du 24/09/2012 précise les règles de facturation d'eau potable en cas de fuite avérée sur les canalisations situées après le compteur. Ce texte prévoit que le service d'eau informe l'abonné par tout moyen lorsqu'il constate une augmentation d'eau supérieure au double de la consommation habituelle. Le montant de la facture est plafonné à condition que l'abonné ait fait réparer la fuite (attestation d'un professionnel). Si l'origine de la fuite n'est pas trouvée, une vérification du compteur peut être demandée. Le volume d'eau imputable à la fuite n'entre pas dans le calcul de la redevance d'assainissement. Ce décret entrera en vigueur le 1er juillet 2013.

Reconnaissance du vote blanc aux élections: L'Assemblée Nationale a adopté une proposition de loi qui stipule que les bulletins blancs seront décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entreront pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en sera fait spécialement mention dans les résultats du scrutin. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin sera assimilée à un bulletin blanc.

Inscription sur les listes électorales: Pour pouvoir voter à Moulézan, vous devez être inscrits sur les listes électorales de la commune. Pour cela, présentez vous avant le 21 décembre midi à la mairie avec une carte d'identité et un justificatif de domicile. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Déclaration de chien dangereux: La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection contre les chiens "dangereux". Elle impose aux propriétaires de chiens de **première et de deuxième catégorie**, depuis le **31 décembre 2009**, d'obtenir un **permis de détention**, délivré par le Maire de la commune de résidence.

Un propriétaire ou un détenteur de chien catégorisé non titulaire du permis de détention est puni des peines prévues pour les contraventions de 4e classe (750 €). Cette sanction peut-être portée, en cas de défaut et après mise en demeure de régularisation, à 3 750 € d'amende et à 3 mois d'emprisonnement. Si vous avez un doute sur la catégorisation de votre chien, renseignez-vous à la mairie.

L'énigme du mois: « Je suis ce que je suis, mais je ne suis pas ce que je suis, car si j'étais ce que je suis, je ne serais pas ce que je suis ». La première personne qui viendra donner la réponse à la mairie recevra un cadeau .

Annuaire, renseignements utiles



Mairie	04 66 77 87 94
Poste Moulézan	04 66 77 66 21
Poste Lédignan	04 66 56 98 50
Café de la poste	04 66 77 89 21
Épicerie	04 66 77 87 42
Boulangerie « La Gourmandine »	04 66 77 52 65
ML Immobilier	04 66 80 96 40
École Moulézan	04 66 77 86 22
Collège de la Gardonnenque	04 66 83 30 60
Déchetterie St Bénézet	04 66 56 58 30
	Ou 06 79 89 13 19
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque	04 66 63 00 80
Pompiers	04 66 83 40 58 ou 18
Gendarmerie St Mamert	04 66 81 10 33
Samu:	15
Bus STDG	04 66 29 27 29
Crèches-Halte Garderies	
St Génies	04 66 81 62 55
Parignargues	04 66 63 24 04
Moulézan	04 66 93 64 22
SOS problème d'eau	06 80 14 64 38
Centre Médical St-Mamert	04 66 81 18 96
Centre Hospitalier de Nîmes	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons	04 91 75 25 25
Météo France (Gard)	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard	04 66 36 40 40



Mairie:

Ouverture au public: Lundi de 09h à 12h et 14h à 18h - Mardi de 9h à 12h - Mercredi de 8h à 12h - Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, et le jeudi de 14h à 18h.

Il peut vous recevoir en permanence sur rendez-vous (Téléphoner à la mairie)

Bibliothèque:

Mardi de 16h30 à 18h00 (Prêt gratuit)

Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Agence Postale Communale:

Lundi: 08h00-10h30 / Mardi: 09h30-12h00

Mercredi: 08h00-10h30 / Jeudi: 09h30-12h00

Vendredi: 08h00-10h30 / Samedi: 08h00-11h30

Le prochain ramassage des encombrants par les cantonniers aura lieu **le jeudi 3 janvier 2013**. Déposez les devant votre habitation avant 07h30.

Inscription impérative à la mairie (téléphone).

Achat groupé de fuel:

La mairie procédera à un achat groupé de fuel à la fin du mois de janvier. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire par téléphone ou au secrétariat de mairie avant le 15 janvier 2013. Généralement l'économie est de l'ordre de 5 centimes d'euros par litre.

La mairie tient des sacs à la disposition des propriétaires de chiens qui font des crottes dans les rues du village. N'hésitez pas à en demander, c'est gratuit. Merci de les utiliser.

Pour protéger votre compteur d'eau du gel, vous pouvez le calfeutrer avec des plaques de polystyrène. N'utilisez jamais de matériaux absorbant l'humidité tel que : paille, textile, papier, laine de verre ou de roche ...

En cas de problème, prévenez la mairie.

Si vous constatez tout problème dans votre quartier n'hésitez pas et ne tardez pas à prévenir la mairie qui s'efforcera d'y remédier le plus rapidement possible: Sac poubelle non ramassé, réseaux détériorés, éclairage public défectueux, chien ou chat errant, etc...

Ce bulletin est aussi le votre. Les personnes qui désirent faire paraître un article peuvent le soumettre à la mairie avant la fin de chaque mois.

Carnet

Naissances:

- ◇ **Eléa DUBUS SERAFINO**, née le 24 octobre 2012. Félicitations à ses parents Timothy SERAFINO et Laurie DUBUS qui demeurent chemin de Montagnac.
- ◇ **Enzo SPORTES**, né le 03 novembre 2012. Félicitation à la maman, Jennifer SPORTES qui habite Route d'Alès.

Le village continue de s'embellir. Récemment, nous avons bénéficié de l'attribution de 350 plants divers de la part du Conseil Général. Nos cantonniers sont en train de les planter dans les espaces verts du village. Des panneaux de signalisation et de guidage viennent d'être mis en place aux endroits stratégiques du village afin que les visiteurs trouvent rapidement les points importants de notre commune (commerces, mairie, parkings, église...).

Garder son village propre et agréable concerne chacun d'entre nous: Adultes et surtout plus jeunes auxquels il faut apprendre à respecter le mobilier urbain et à ne rien jeter sur la voirie. Cela s'appelle simplement civilité et responsabilité.

INFO Parioisse: Le district paroissial de Sommières, auquel nous appartenons, vient de se doter d'un site internet. Sa consultation vous permet d'avoir toutes les informations concernant la vie dans nos paroisses (horaires et lieux des messes, activités, catéchisme...)

www.catholique-calvisson-sommières.org